



## Travaux dans local commercial

Par **Francky94**, le 15/05/2019 à 10:43

Bonjour , je suis propriétaire non occupant d une boutique commercial , de gros dégât sur un mur de l immeuble ont complètement endommagé mon local , le syndic est passé et m a dit que les travaux serait effectué par la copropriété mais uniquement après l AG , ce qui sous entend pas avant novembre . Je voudrais envoyer un référé exigent au syndic d entamer les travaux immédiatement étant donné que cela est même dangereux et que mon locataire ne peut même plus y accéder et de les faire voter par la suite . Quelqu'un peut t il m aider dans cet démarche

Par **DENIZE Cedric**, le 15/05/2019 à 15:30

Cher Monsieur,

Il me semble que votre SDC joue un jeu dangereux car en fonction de l'origine des désordres il pourrait être responsable du préjudice causé à votre locataire. (Je pense notamment à un désordre provoqué par un défaut d'entretien)

Il est impensable qu'une AG extraordinaire ne puisse pas en urgence prévoir la mise en œuvre des travaux qui s'imposent, surtout étant donné que votre preneur ne peut plus jouir de son local.

Leur réponse d'une intervention au mois de novembre impose en effet une démarche juridique un peu plus musclée à leur encontre.

Bien à vous

Cédric DENIZE